

## ZONE D'INTERVENTION & FONCTIONNEMENT

Le service intervient sur le département de l'Isère. Il est ouvert principalement sur la période « année scolaire ».

## CAPACITE D'ACCUEIL

50 enfants âgés de 0 à 20 ans.

## MISSIONS du CTRDV, partenaire régulier des SAAAS de la région Rhône Alpes

### A. Bilan conseil et expertises

Sans formalité et sans engagement les familles ou les services spécialisés peuvent en faire la demande : aide en diagnostic, conseil pour l'orientation, préconisation (compensation du handicap, adaptation matérielle et logistique)

### B. Equipe mobile régionale

### C. Production de documents adaptés

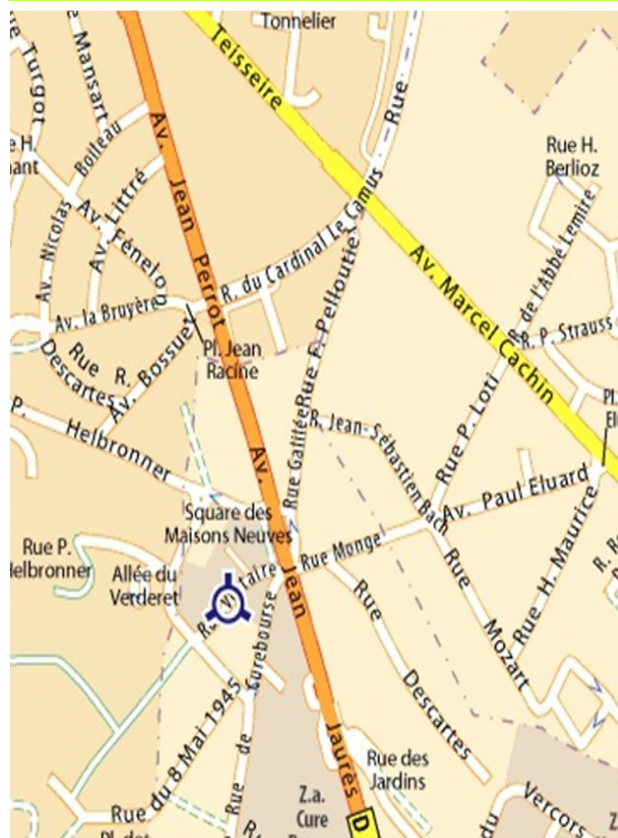
- Reprographie (reproduction en grands caractères)
- Transcription (les documents en « noir » sont transcrits en braille pour les non-voyants). Prêts d'ouvrage

*Les demandes d'intervention (points B et C) sont faites obligatoirement par le SAFEP-SAAAS 38.*

### D. Organisation de journées interprofessionnelles SAFEP-SAAAS Rhône Alpes.

*MAJ : septembre 2015*

## INFORMATIONS PRATIQUES



**Accès bus : ligne C4 ,  
arrêt Maisons Neuves**

**Accès voiture par la rocade sortie 5  
Eybens direction Grenoble, tourner à  
gauche avant l'hôtel Kyriad.**

**Jours et heures d'ouverture du  
secrétariat :**

**Du lundi au jeudi de  
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Vendredi de  
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00**



## SAFEP-SAAAS 38

Service d'Accompagnement Familial et  
d'Education Précoce  
pour les enfants malvoyants et aveugles  
de la naissance à 3 ans et leur famille.

Service d'Aide à l'Acquisition de  
l'Autonomie et à la Scolarisation  
pour les enfants et adolescents  
malvoyants et aveugles de 3 à 20 ans.

**4 rue Voltaire**

**38 320 EYBENS**

**TEL : 04 76 03 11 79**

**FAX : 04 76 03 27 81**

**Courriel : [saaais-safep38@wanadoo.fr](mailto:saaais-safep38@wanadoo.fr)**

## VOTRE CONTACT :

.....

.....

**Le service s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans déficients visuels** avec ou sans troubles associés. Agréé en 2005 par le Préfet de Région et financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le SAFEP-SAAAS 38 est placé sous la responsabilité juridique et morale de **l'Association des PEP Sud Rhône Alpes**, 34 rue Gustave Eiffel, 26 000 VALENCE.

Tél : 04 75 41 21 88.

L'orientation vers le SAFEP-SAAAS peut être sollicitée par : les parents, la PMI, le milieu hospitalier, le médecin traitant ou spécialisé, l'institution scolaire. Suite à l'**ORIENTATION** réalisée par la Commission Départementale de l'Autonomie (CDA) de la maison départementale des personnes handicapées, l'**ADMISSION** est prononcée à l'issue d'une rencontre entre la famille et la direction.

## DES MISSIONS

**Conformément à la loi 2002-02 rénovant** l'action sociale et médico-sociale et la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- Accompagner l'enfant dans l'**acquisition de l'autonomie**
- Associer et soutenir la famille dans le **parcours scolaire** et d'**orientation** de leur enfant.
- Favoriser l'**inclusion sociale, préprofessionnelle** et **professionnelle** .

## UNE LOGIQUE PARTENARIALE

Le **SAFEP-SAAAS 38** œuvre en partenariat avec :

Le réseau SARADV (Soins d'Accompagnement en Rhône-Alpes des déficients Visuels)

Les structures d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes garderies

Les établissements et services scolaires : maternelle, primaire, secondaire et universités

Les ESMS : Ets sociaux et médico-sociaux (CAMSP, SESSAD...)

Le secteur libéral : médecins et paramédicaux

Le sanitaire : Centres hospitaliers

Les secteurs d'apprentissage et professionnel

Les administrations : ARS, Inspection académique, Rectorat, Communes.

## UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Directrice
- Directrice adjointe
- Secrétaire de direction
- Ophtalmologiste
- Orthoptiste
- Psychologue
- Assistante sociale
- Ergothérapeute
- Instructeur de locomotion
- Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle
- Psychomotricienne
- Educateur spécialisé et de jeunes enfants
- Enseignant spécialisé de l'Education Nationale
- Educatrice scolaire
- Coordinatrice de l'Intervention Sociale et Professionnelle

Les services généraux sont assurés par l'agent d'entretien.

## UNE PERMANENCE TELEPHONIQUE

L'assistante sociale informe les familles sur leurs droits et les démarches administratives liés au handicap visuel.

## NOS ACTIONS

**1/Un projet individualisé et personnalisé** co-construit avec l'enfant et sa famille.

Ce projet vise à répondre aux besoins repérés et aux attentes des familles et s'oriente vers :

- **Des rééducations thérapeutiques**
- **Des interventions en orientation, en mobilité et en vie journalière**
- **Un accompagnement éducatif spécialisé**
- **Un accompagnement pédagogique spécialisé**
- **Des adaptations de documents** (CTR DV)
- **Une aide aux démarches** des droits de la personne handicapée, de la dotation de matériel spécialisé
- **Le prêt conventionné de matériel spécialisé** pour essai.
- **Un soutien psychologique** ponctuel ou régulier
- **Des groupes de parole** : parents, fratrie, famille
- **Des regroupements, ateliers par thématiques** en direction :
  - des jeunes et leurs parents
  - des jeunes
  - des jeunes et le monde professionnel

**2/Après la sortie du service (CASF)**

**Un appui**, au jeune et à sa famille **en lien avec les services administratifs et sociaux compétents**, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale.